

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	16
<i>Représentés :</i>	2
<i>Absents :</i>	5
<i>Ayant pris part au vote :</i>	18

Séance publique du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ
M Maurice TEULIER représenté par M Edmond ROUTABOUL

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Mme Karine MINIC
M Michel PELLETIER
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Francine TEISSIER

**Délibération n°
DL20240403**

SUBVENTION AU CASLGR POUR 2024

Monsieur Pierre MALGOUYRES expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer la subvention 2024 au Centre d'Action Sociale et de Loisirs du Grand Rodez (CASLGR) qui intervient au profit des personnels communaux et communautaires.

Cette subvention correspond à :

- 0,80 % de la masse salariale N-1 soit 2023 :	5 024.54€
- Participation aux frais de fonctionnement :	91,16€
Subvention 2024 :	5 115.70€

Le versement de cette subvention fait l'objet de précomptes trimestriels selon les dispositions de la convention conclue entre la commune et l'association.

Ouï l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De valider** le versement d'une subvention de 5 115.70€ au CASLGR pour 2024 ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20240404-3_DL20240403-DE
Reçu le 08/04/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance
Francine TEISSIER



Délibération certifiée exécutoire par : **08 AVR. 2024**
- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 o Affichée le : **08 AVR. 2024**
 o Retirée le :